



Miniac-Morvan, le 08 avril 2019,

Le Maire de Miniac-Morvan

à



Société COLAS
Monsieur Brice POIRIER
2, rue Gaspard Coriolis
44300 NANTES

Objet : Dossier ICPE

REÇU LE
25 AVR. 2019

Monsieur le Chef de Centre,

J'accuse réception votre courrier reçu le 05 avril 2019 concernant les hypothèses que vous prévoyez dans le cadre d'une cessation d'activité.

Après étude de votre dossier, j'ai l'honneur de vous faire part, en ce qui concerne notre compétence en matière d'urbanisme, de mon avis favorable à votre proposition de remise en état et de son usage futur lors de la cessation d'activité, sous réserves :

- De remettre en état le site de telle sorte à ce qu'il puisse être compatible avec les règlements d'urbanisme des parcelles. (Zone 1AU_i du PLU)
- De prévenir des risques pour l'environnement (nettoyage, évacuation et dépollution du site)
- De consulter la commune préalablement à la reprise de l'actuelle, ou au lancement d'une activité nouvelle afin de garantir à la commune et à ses habitants l'absence de toutes nuisances sonores, olfactives ou visuelles (préservation qualitative de l'environnement et du cadre de vie) et de toutes pollutions d'autres natures.

Je reste à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
M. Dominique LOUVEL